



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.11/2004/11
19 août 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS ET
FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport des denrées périssables

Soixantième session
Genève, 2-5 novembre 2004

**NOTES EXPLICATIVES DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
DE LA SOIXANTIÈME SESSION**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 2 novembre 2004 à 10 h 00

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour (TRANS/WP.11/209).

Les notes explicatives de l'ordre du jour provisoire sont dans le document TRANS/WP.11/2004/11.

2. **ÉLECTION DU BUREAU**

Le Groupe de travail voudra élire un Président et un Vice-président.

3. ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA CEE QUI SONT D'UN INTÉRÊT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL

a) Comité des transports intérieurs

A sa soixante-sixième session (17-19 février 2004), le Comité des transports intérieurs a adopté le rapport du Groupe de travail sur sa cinquante-neuvième session (ECE/TRANS/156, par. 116 et 117).

Le Groupe de travail voudra examiner les objectifs stratégiques du Comité des transports intérieurs (TRANS/2004/18 et TRANS/2004/19).

Le Groupe de travail est prié d'examiner le tableau reproduit dans le document TRANS/2004/19, de déterminer les questions qui pourraient être ajoutées à son programme de travail, et se mettre d'accord sur une formulation écrite de l'élément de programme à introduire (ECE/TRANS/156, par. 14).

b) Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7)

Le Groupe de travail sera informé des activités menées par le Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7).

4. ACTIVITÉS D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES QUI S'OCCUPENT DES PROBLÈMES INTÉRESSANT LE GROUPE DE TRAVAIL DU TRANSPORT DES DENRÉES PÉRISSABLES

a) Institut International du Froid (IIF)

Le Groupe de travail voudra examiner une proposition présentée par l'IIF (TRANS/WP.11/2004/10).

b) Transfrigoroute International

Le Groupe de travail sera informé des activités récentes de Transfrigoroute International.

5. MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES PÉRISSABLES ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER POUR CES TRANSPORTS (ATP)

a) Informations sur la situation concernant la mise en oeuvre de l'Accord

A ce jour, les Etats ci-après sont devenus parties à l'Accord : Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Belarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie,

Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Monaco, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie et Montenegro, Slovaquie, Slovénie et Suède.

La Suisse a signé l'Accord sans ratification.

- b) Stations d'essais officiellement désignées par l'autorité compétente des pays parties à l'ATP et dont les procès-verbaux d'essai pourraient servir pour la délivrance des attestations ATP

Le Groupe de travail voudra noter les adresses des stations d'essai (TRANS/WP.11/2003/2/Rev.1 et TRANS/WP.11/2003/2/Rev.1/Add.1).

Le Groupe de travail pourrait inviter les Gouvernements des Etats contractants à communiquer des renseignements complémentaires sur les autorités compétentes délivrant les attestations de conformité, les stations d'essai officiellement reconnues et les adresses des organes à contacter en cas de difficulté, en vue d'une mise à jour des adresses des stations d'essai.

- c) Échange d'informations entre les Parties en vertu de l'Article 6 de l'ATP

Le Groupe de travail voudra examiner un document soumis par le Royaume Uni (TRANS/WP.11/2004/6).

6. AMENDEMENTS À L'ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES PÉRISABLES ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER POUR CES TRANSPORTS (ATP) QUI SONT ENTRÉS EN VIGUEUR

Le Groupe de travail sera informé des amendements à l'ATP qui sont entrés en vigueur depuis la dernière session.

Le Groupe de travail voudra noter que les projets d'amendements à l'appendice 2 de l'annexe 1 de l'ATP, adoptés par le Groupe de travail lors de sa dernière session (TRANS/WP.11/208, par. 37 et annexe 2) ont été circulés par le dépositaire (voir C.N.1535.2003.TREATIES-7).

7. PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS A L'ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES PÉRISABLES ET AUX ENGINS SPÉCIAUX A UTILISER POUR CES TRANSPORTS (ATP)

- a) Articles de l'ATP

Aucun document n'a été présenté sous ce point de l'ordre du jour.

b) Appendice 1 à l'Annexe 1 de l'ATP

Paragraphe 4, Appendice 1, Annexe 1

Le Groupe de travail voudra examiner la proposition soumise par le Danemark (TRANS/WP.11/2004/5).

Paragraphe 2 c), Appendice 1, Annexe 1

Le Groupe de travail voudra examiner la proposition soumise par la France (TRANS/WP.11/2004/8).

c) Appendice 2, Annexe 1 de l'ATP

Le Groupe de travail voudra examiner les propositions soumises par l'Allemagne (TRANS/WP.11/2004/9), l'Espagne (TRANS/WP.11/2004/1) et la France (TRANS/WP.11/2004/8).

d) Annexe 2 de l'ATP

Le Groupe de travail voudra examiner un document soumis par le Royaume Uni (TRANS/WP.11/2004/7).

8. PROCÉDURES D'AGRÉMENT DES VÉHICULES À COMPARTIMENTS ET TEMPÉRATURES MULTIPLES

Le Groupe de travail sera informé du projet concernant les procédures d'agrément des véhicules à compartiment et températures multiples.

9. RÉVISION DES ANNEXES DE L'ATP

Le Groupe de travail voudra prendre note de la nouvelle version de l'annexe 1 révisée (TRANS/WP.11/2004/4).

10. MANUEL ATP

Le Groupe de travail voudra examiner une proposition de l'IIF visant à inclure un glossaire dans le Manuel ATP (TRANS/WP.11/2004/10).

11. FACILITATION DU TRANSPORT INTERNATIONAL DES DENRÉES PÉRISSABLES

Le Groupe de travail sera informé des décisions du Comité d'administration de la "Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières", relatives au projet d'annexe pour la facilitation du transport international des denrées périssables.

12. PORTÉE DE L'ATP

Le Groupe de travail a décidé de garder cette question à l'ordre du jour de sa présente session.

13. CAISSES VENDUES EN KIT

Le Groupe de travail voudra examiner une proposition du CLCCR relative aux caisses vendues en kit (TRANS/WP.11/2004/2).

14. FLUIDES FRIGORIGÈNES ET AGENTS D'EXPANSION

Le Groupe de travail a décidé de garder cette question à l'ordre du jour de la présente session.

15. COMPATIBILITÉ ENTRE L'ATP ET LA LÉGISLATION COMMUNAUTAIRE

Le Groupe de travail a décidé d'ajouter cette question à l'ordre du jour de sa présente session.

16. QUESTIONS DIVERSES

Le Groupe de travail voudra examiner un document soumis par la Fédération de Russie (TRANS/WP.11/2004/3).

17. PROGRAMME DE TRAVAIL 2004-2008

Le programme de travail 2004-2008 du Groupe de travail a été adopté par le Comité des transports intérieurs (voir ECE/TRANS/156/Add.1).

Date de la prochaine session

La date de la soixante-et-unième session du Groupe de travail a été provisoirement fixée du 31 octobre au 3 novembre 2005.

18. ADOPTION DU RAPPORT

Selon l'usage, le Groupe de travail adoptera le rapport sur sa soixantième session sur la base d'un projet rédigé par le secrétariat.
